

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

novembre 2021 - octobre 2022

Communication
Juridique
Interventions
Service
Partenariats
Formation
Instances
Réunions
Actions
Réseaux
Conseil
Rencontres
Information
Publications

Rapport d'activité

SOMMAIRE

• Instances	page 4
• Participation à différentes commissions	page 6
• Formation et information des élus	page 8
• Service juridique	page 10
• Principales interventions auprès des pouvoirs publics	page 11
• Outils de communication	page 12
• Annuaire Contact'Elus 88	page 13
• Echanges et partenariats	page 14
• Congrès de l'AMF	page 16
• Actions ponctuelles, actualités	page 17
 <i>Annexes</i>	
Annexe 1 - le Bureau	page 18
Annexe 2 - le Conseil d'Administration (CA)	page 19



Instances

Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau

Chiffres-clés

- 1 assemblée générale
- 2 réunions du CA
- 5 réunions du Bureau
- 2 réunions du Bureau avec le Préfet
- 1 réunion du Bureau avec les parlementaires



Assemblée générale 2021

Date : 5 novembre 2021

Quatre temps forts :

- L'intervention de Jean-Marie CAVADA (Ancien député européen et journaliste, spécialiste des questions de souveraineté numérique), qui, tout en évoquant ses souvenirs dans le département des Vosges, a passionné l'assistance avec son exposé sur le " rôle et la place de l'élu local face à l'information diffusée en continu".
- Un hommage - en présence de ses deux filles - à Christian PONCELET (Ancien Président du Sénat - Ancien Ministre - Sénateur Honoraire - Ancien Président du Conseil Général des Vosges) qui a beaucoup œuvré pour la création du service "conseil aux maires" au sein de l'AMV 88.
- L'espace exposants qui totalisait 29 stands et qui a permis des échanges et prises de contacts avec les adhérents de l'AMV 88.
- Une photo, enfin, de l'ensemble des élus présents pour marquer la mandature 2020-2026 (les contraintes liées au COVID n'ayant pas permis sa réalisation plus tôt).



Réunions du Conseil d'administration

Retrouvez la liste des membres en annexe 2

Dates :

24 mars 2022 - 15 septembre 2022



Sujets abordés :

- Convention avec le Département des Vosges
- Préparation de l'assemblée générale 2022
- Point financier - cotisations 2023
- Déplacement au Congrès de l'AMF 2022
- Formations 2022 et 2023
- Axes de communication de l'AMV 88
- Point sur l'actualité concernant les collectivités territoriales
- Mécénat public / privé
- Questions diverses



Réunions du Bureau

Retrouvez la liste des membres en annexe 1

Dates :

1^{er} décembre 2021 - 24 février 2022 - 24 mars 2022 -
1^{er} juin 2022 - 15 septembre 2022

Sujets abordés :

- Actualités concernant les collectivités territoriales
- Agressions envers les élus : accompagnement des maires lors d'infractions pénales commises à leur rencontre
- Assemblées générales 2021 et 2022
- Assurances de l'AMV 88 : responsabilité civile et protection juridique
- Budget : points financiers - cotisations 2023
- Charte relative à l'application "Ma Route en 2 Roues Motorisé"
- Communication de l'AMV 88 : présence sur les réseaux sociaux
- Congrès AMF 2022
- Contact 'Elus 88
- Convention avec le Département des Vosges
- Elections présidentielles : propositions pour les candidats - rencontre des candidats à Montrouge (92)
- Formations 2022 et 2023
- Intercommunalités : réunion des Présidents
- Laboratoire de la ruralité
- Mécénat public / privé
- Partenariat Intramuros
- Plateformes d'Informations Locales : PIL88
- Site internet de l'AMV 88 : refonte
- Questions diverses



Réunions du Bureau avec le Préfet

Dates :

4 mars 2022 - 19 mai 2022



Sujets abordés :

- Ukraine
- Elections présidentielles et législatives : organisations et bureaux de vote
- Les énergies renouvelables
- ZAN : Zéro Artificialisation Nette
- Délivrance des cartes d'identité et passeports
- Cartes d'identité de maire
- Lutte contre l'habitat insalubre
- Gens du voyage (recrutement d'un coordonnateur et étude des différentes modalités de portage et de financement envisageables)
- Pylônes de communication 4G
- Les prises de décisions contradictoires et modifications récurrentes de la Direction Générale des Collectivités Locales
- Questions diverses

Réunion du Bureau avec les parlementaires

Date :

13 décembre 2021

Sujets abordés :

- Transfert de la compétence "eau et assainissement"
- Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et principe de "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN)
- Intercommunalité : souplesse des transferts de compétences
- Transitions énergétiques (éolien et photovoltaïque)
- Questions diverses



Participation à différentes commissions

Comités, groupes de travail, réseaux...

Chiffres-clés

- 263 dossiers DETR déposés
- 142 adhésions aux groupements de commandes de l'AMV 88
- 320 élus vosgiens représentant l'AMV 88 dans 194 instances



Commission DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Avant de proposer au Préfet des Vosges les catégories d'opérations prioritaires et les taux (minima et maxima) de subventions pour la répartition de la DETR en 2023, les membres de la Commission se sont retrouvés le 2 juin 2022 lors d'une réunion préparatoire. Pour rappel, la DETR est appelée à financer des réalisations d'investissements, ainsi que de projets dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Lors de la réunion du 10 juin 2022 présidée par le Préfet, l'ensemble des catégories subventionnables en 2022 a été reconduit pour 2023, avec quelques nouveautés à retrouver ci-dessous.

La liste des catégories pour la DETR 2023 est communiquée aux maires par la préfecture en octobre (date d'ouverture de la plateforme de dépôt des dossiers) et est accessible sur son site internet www.vosges.gouv.fr

NOUVEAUTES POUR 2023

Bases de calcul des subventions désormais identiques pour l'Etat ou le Département, en vue d'une meilleure lisibilité pour les porteurs de projet

Développement économique et écoles/périscolaire	<ul style="list-style-type: none">• plafond de 1 500 € / m² dans la limite de 500 000 € maximum de subvention par projet et par an
Aménagement de bourg catégorie b	<ul style="list-style-type: none">• plafond de 350 000 € de dépenses éligibles retenues par tranche pour les communes non PVD (Petites Villes de Demain)• plafond de 500 000 € de dépenses éligibles retenues par tranche pour les communes labellisées PVD• trois tranches maximum par projet
Environnement et transition énergétique catégorie a	<ul style="list-style-type: none">• plafond maximum de 500 000 € de subvention par projet et par an
Bonus "dispositif BOURGS CENTRES Petites Villes de Demain (PVD)"	<p>Maintien d'une majoration de 20 points du taux d'intervention en fonction de la catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none">• conditions cumulatives au bonus : recrutement d'un chef de projet - opérations correspondant à une catégorie de l'annexe 2 et à une fiche action de l'étude de revitalisation avec concertation en amont de la Direction Départementale des Territoires des Vosges (DDT88) et du Conseil départemental des Vosges (CD88)• conditions d'application : une opération par commune et par an. Montant plafonné à 500 000 € de dépenses éligibles par tranche (trois tranches maximum)
Bonus "dispositif HABITAT DEGRADE"	<p>Maintien d'une majoration de 20 points du taux d'intervention en fonction de la catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none">• conditions cumulatives au bonus : recrutement d'un chargé de mission - opérations ayant fait l'objet d'une présentation préalable à la DDT 88 et correspondant à une catégorie de l'annexe 2 et du Conseil départemental des Vosges (CD 88) – La commune concernée a signé une convention tripartite avec l'Etat et son Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)• conditions d'application : une opération par commune et par an. Enveloppe globale dédiée au bonus par EPCI proposée à 90 000 € (avec redéploiement possible si sous consommation de certains EPCI et adaptation de l'enveloppe en fonction de la qualité des opérations)

Groupements de commandes de l'AMV 88

Commission d'appel d'offres et Comité de pilotage

Dates : 1^{er} décembre 2021 - 7 mars 2022

Décisions : validation de 8 nouvelles adhésions - nouveau marché pour les ramettes de papier

A noter : les fortes tensions sur les marchés des matières premières ne permettent pas à certains fournisseurs de maintenir leur prix. Ainsi les tarifs de la plupart des références de papier, les sacs poubelles et les produits d'entretien ont fait l'objet d'une actualisation à la hausse, afin de ne pas compromettre l'équilibre du marché. Si la situation actuelle s'amplifie, de nouvelles augmentations sont possibles. Aussi, pour passer commande, il convient d'utiliser les documents disponibles en téléchargement sur le site de l'AMV 88, lesquels font l'objet d'une mise à jour régulière en fonction des évolutions tarifaires.





Groupe de travail sur le changement climatique

A la suite des travaux du groupe de travail de l'AMV 88 et de son comité technique sur la gestion des conséquences des changements climatiques, Monsieur le Préfet des Vosges a organisé le 22 novembre 2021, en coordination avec le Président de l'AMV 88, une rencontre en présence des principaux acteurs concernés par les problématiques en lien avec le changement climatique.

Lors de ces échanges très fournis, ont été envisagées les différentes conséquences des changements climatiques sur notre environnement, notre population, notre économie ainsi que les solutions susceptibles d'être apportées.

Avec les différentes crises que nous subissons depuis ce printemps 2022, notamment en matière de baisse drastique de la ressource en eau et de recrudescence des incendies, force est de constater que la réalité dépasse toutes les projections.

En créant ce groupe de travail en 2021, l'AMV 88 a anticipé et souhaite continuer à se positionner comme acteur dans la gestion de la crise climatique.



Représentation de l'AMV 88 au sein de différents organismes

L'AMV 88 est couramment sollicitée pour désigner des représentants au sein de différentes structures nationales, régionales ou départementales. A ce jour, 194 commissions, comités et autres groupes de travail, pour 320 sièges de représentants (titulaires et suppléants).

Pour connaître les noms des représentants de l'AMV 88 au sein de ces multiples structures, rendez-vous sur **Contact'Elus 88**, à la rubrique "Annuaire des représentants au sein des commissions thématiques".



Focus sur quelques-unes de ces instances

Comité de Pilotage du Pôle Départemental de Lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)

Cette instance au sein de laquelle est représentée l'AMV 88 s'est réunie à deux reprises en 2022. Elle définit la stratégie départementale en fixant des objectifs, prend des décisions sur des sujets de fonds et arbitre les situations complexes. Le 2 septembre 2022, le Protocole de fonctionnement du PDLHI des Vosges a été signé à DARNEY.

Comité départemental de la ressource en eau

Avec la sécheresse de cet été mettant à mal les ressources en eau potable, le Préfet des Vosges a réuni à plusieurs reprises le Comité départemental de la ressource en eau afin de gérer cette crise exceptionnelle qui malheureusement risque de se répéter dans les années à venir au vu du dérèglement climatique. Les représentants de l'AMV 88 ont activement participé à ces différentes rencontres au cours desquelles des décisions ayant de fortes répercussions sur les concitoyens et les entreprises ont été prises.

Deux nouvelles instances

Commission départementale des professions foraines et circassiennes

Présidée par M. le Préfet des Vosges, elle est composée d'élus et de représentants des services de l'Etat, et de représentants de ce secteur d'activité. Elle a pour rôle de conseiller sur toute question relative à l'installation et à l'exercice de la profession foraines et circassienne. La réunion d'installation de cette instance s'est tenue le 27 septembre 2022.

Comité plénier du mal-être agricole

Les agriculteurs, leurs salariés et leurs familles figurent au nombre des catégories socio-professionnelles particulièrement exposées à la souffrance psychique, du fait de conditions de travail et de vie difficiles, éprouvées par des aléas climatiques, sanitaires, économiques de plus en plus contraignants. Afin de renforcer les actions déjà mises en place en faveur des agriculteurs et des salariés en détresse et de mieux les coordonner, un comité plénier a été créé dans les Vosges pour lequel deux représentants de l'AMV 88 ont été désignés.

Une première réunion s'est tenue le 20 juin 2022.

Formation et information des élus

Organisme agréé, Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE)...

Chiffres-clés

- 7 sessions de formation
- 5 réunions d'information
- 4 points thématiques
- 321 participants



Actions de formation

S'initier à la passation des marchés publics	vendredi 10 décembre 2021
Réussir sa prise de parole en public	vendredi 11 mars 2022
La mise en place du budget	lundi 14 mars 2022
La gestion des conflits	vendredi 6 mai 2022
La gestion du scolaire	vendredi 20 mai 2022
Les pouvoirs de police en matière d'immeubles (insalubrité, péril,...)	lundi 27 juin 2022
Les logements communaux	lundi 17 octobre 2022

Deux sessions de formation ont été annulées en raison d'un nombre insuffisant de participants : comment animer et gérer une équipe municipale ; l'inventaire et la gestion du patrimoine.



Réunions d'information

La gestion des archives municipales	vendredi 25 février 2022
Zones humides : environnement et urbanisme / site de LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT	jeudi 12 mai 2022
Zones humides : environnement et urbanisme / site de La Tranchée de Docelles à ÉPINAL	jeudi 9 juin 2022
Zones humides : environnement et urbanisme / site de THIÉFOSSE	vendredi 17 juin 2022
Transfert des compétences "eau et assainissement"	mercredi 14 septembre 2022





Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE)

Le crédit annuel DIFE d'un élu est de 400 €. Il est renouvelé le 31 mars de chaque année.

Sachant que le cumul des droits antérieurs non utilisés est limité à 300 €, un élu dispose donc d'un crédit DIFE allant de 400 € minimum à 700 € maximum par an.

Seules les formations limitées à 15 participants sont éligibles au financement par le DIFE.

Dématérialisation de la demande de financement par le DIFE

Depuis le 7 janvier 2022, la demande de financement par le DIFE est à effectuer par l'élu en personne sur le site "Mon Compte Formation", géré par le Groupe La Caisse des Dépôts.

Une fois connecté au site, le service "Mon compte élu" permet à l'élu de :

- Visualiser en temps réel le montant de son crédit DIFE
- Consulter le catalogue national des formations éligibles au financement par le DIFE
- S'inscrire en ligne à une formation en profitant du financement par le DIFE

↳ Pourquoi mobiliser prioritairement son DIFE ?

- Parce que c'est gratuit pour la commune ou l'EPCI
- Parce que les droits sont désormais plafonnés à 700 € (les crédits non utilisés sont donc en partie perdus)

Toutes les informations sur le DIFE et les procédures d'inscription sont à retrouver sur le site de l'AMV 88 à la rubrique "Formation".



Points thématiques

La déclaration de revenus des élus	jeudi 10 mars 2022
Les énergies : cours et impact sur le prix, les alternatives possibles (visioconférence)	mercredi 11 mai 2022
La tenue d'un bureau de vote (visioconférence)	jeudi 9 juin 2022
La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT (visioconférence)	mercredi 28 septembre 2022

Service juridique

Réglementation applicable, régularité juridique d'un projet, résolution non-contentieuse des différends...



Chiffres-clés

- 554 questions traitées
- 2 fiches réflexes
- 1 *Compil'*JURIDIQUE



Présentation du service

Composante historique des missions d'accompagnement proposées par l'AMV 88, le service juridique déploie l'expertise de deux juristes afin d'éclairer les maires et présidents dans leur appréhension des problématiques municipales ou communautaires.

Dans un objectif de structuration et de compréhension du suivi, les sollicitations sont principalement enregistrées par mail. Des explications et précisions peuvent également être apportées au téléphone. L'équipe s'engage sur un retour en trois semaines maximum pour tenir compte de l'affluence et de la complexité des demandes. Au-delà des délais usuels de traitement, le service a également démontré sa capacité à répondre efficacement aux demandes urgentes, y compris en quelques heures seulement lorsque les circonstances l'exigent.

Par ailleurs, l'évolution constante du cadre normatif nécessite une actualisation régulière des connaissances. C'est pourquoi, le service juridique complète ses apports aux adhérents de manière au moins triple :

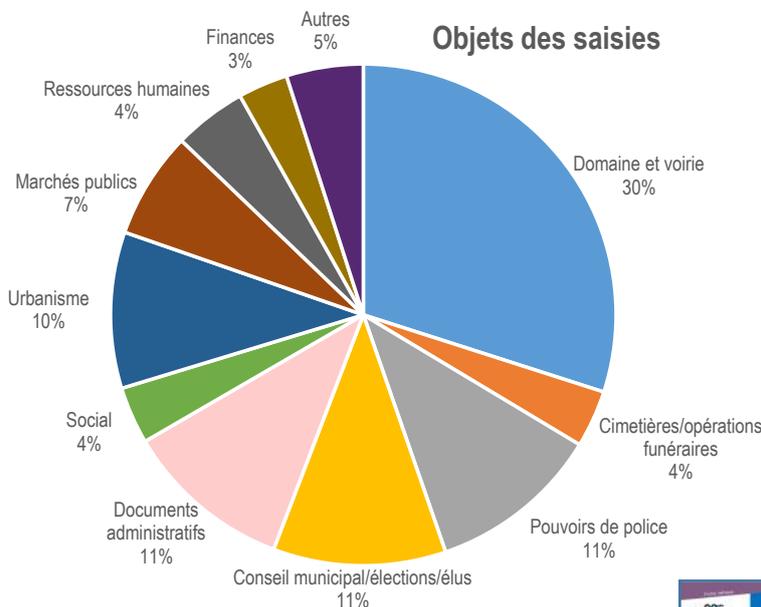
- D'abord, en publiant sur le site internet de façon hebdomadaire des actualités juridiques. Ces actualités viennent également enrichir les conseils juridiques en offrant un complément d'information sur les dispositions abordées ;
- Ensuite, en participant à la rédaction du bimestriel "*Bim'INFO*". Cette publication, diffusée par voie postale et consultable en ligne, comporte plusieurs pages de veille juridique, un dossier thématique et une revue de presse recensant divers guides et articles pertinents pour les élus vosgiens ;
- Enfin, en s'impliquant dans l'élaboration de journées d'information répondant aux besoins identifiés des adhérents. Le plus souvent ces sessions sont organisées en partenariat avec les administrations locales, permettant ainsi aux participants d'échanger directement avec leurs interlocuteurs de demain.

Ces activités sont complétées par l'élaboration de fiches réflexes, l'alimentation d'une base documentaire et le suivi du protocole de communication entre l'autorité judiciaire, les maires et les services d'enquête.

Protocole

Maires / Procureur / Services d'enquête

Cette année, le service juridique a procédé à la mise à jour du Protocole de communication entre l'autorité judiciaire, les maires et les services d'enquête. Institué en 2006, ce document tend à faciliter le suivi du traitement judiciaire des infractions commises à l'encontre des élus, mais également à permettre une meilleure information concernant le suivi des plaintes et affaires pénales concernant la commune. N'ayant pas été actualisé depuis 2009, cette nouvelle signature était essentielle au regard de de l'accroissement continu des incivilités et des agressions subies par les élus. Par ailleurs, la modernisation de ces outils était essentielle, les fiches navettes étant remplacées par la création d'une adresse courriel dédiée, ainsi que par l'intégration de l'outil "Contact'Elus 88" dans le processus d'échanges.



Editions du service juridique

Fiches réflexes, *Compil'*JURIDIQUE...

Deux fiches réflexes ont été réalisées : l'une sur "les arrêtés municipaux", l'autre sur "l'accueil des électeurs dans les bureaux de vote".

La *Compil'*JURIDIQUE regroupe quant à elle une partie des consultations du service juridique depuis la dernière assemblée générale, et est intégrée dans le dossier des participants à cette réunion.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'AMV 88.



Principales interventions auprès des pouvoirs publics

Préfet, parlementaires, AMF...



Chiffres-clés

- 4 interventions auprès du préfet
- 3 interventions auprès des parlementaires
- 7 interventions auprès de l'AMF
- 7 interventions auprès d'autres institutions ou organismes



Formation des élus

Pour faire suite à la demande du Bureau de l'AMV 88, une intervention a été faite auprès des parlementaires au sujet du **vote du budget formation**. En effet, le conseil municipal doit se prononcer sur les sommes allouées à ce titre, comprises entre 2 et 20 % du montant des indemnités de fonction théoriques des élus de la collectivité. Or, dans certaines communes, les discussions sur ce point font peser sur les élus un sentiment de malaise, lié à une impression "de faire l'aumône". L'AMV 88 souhaiterait une modification des règles en fixant un pourcentage inscrit d'office (donc sans débat), tout en laissant la possibilité de modulation si besoin. L'AMV 88 a également sollicité les parlementaires et l'AMF afin que la **limitation à 15 participants** pour les sessions éligibles au DIFE soit modifiée. A ce jour, le Gouvernement n'a pas souhaité répondre favorablement à ces deux demandes.



Recensement 2022

Dans le contexte épidémique particulièrement défavorable du début de l'année 2022, plusieurs maires se sont interrogés sur les difficultés de réalisation des opérations du recensement. La problématique a fait l'objet d'une saisine auprès de l'AMF, laquelle a souhaité néanmoins le maintien du recensement, tout en demandant au Gouvernement un doublement de la durée de la campagne.

Inflation

S'agissant de l'inflation, l'AMV 88 a relayé auprès de l'AMF les craintes des élus vosgiens sur les conséquences des hausses actuelles au niveau des budgets communaux. Le sujet est abordé très régulièrement au sein des instances de l'AMF et des mesures destinées à venir en aide aux collectivités sont demandées avec insistance auprès du Gouvernement. En ce qui concerne le secteur des travaux publics, une rencontre au niveau local a eu lieu le 21 septembre 2022 entre les membres des Bureaux de l'AMV 88 et de la Fédération du BTP (Bâtiment et Travaux Publics).



Elections

Parrainage

Une demande de réforme de la procédure de parrainages pour les élections présidentielles a été faite auprès des pouvoirs publics, afin que ceux-ci ne soient plus publiés.

Bulletins de vote



Plusieurs maires vosgiens ont signalé à l'AMV 88 le peu de soin apporté au conditionnement des bulletins de vote pour le 1^{er} tour des élections présidentielles. Un courrier a été adressé à M. le Préfet à ce sujet.

Contrôle des opérations de vote

Des interventions ont été faites auprès de l'AMF, du Conseil Constitutionnel, du ministère de l'Intérieur et du Préfet des Vosges pour signaler les difficultés rencontrées dans le cadre du contrôle des opérations de vote lors des élections présidentielles.

Maintien des services en zones rurales

Plusieurs collectivités vosgiennes sont confrontées au désengagement de certains opérateurs bancaires ou autres et, par conséquent, au déclin des services apportés à leurs habitants. L'AMV 88 est intervenue au sujet de ces situations défavorables aux secteurs ruraux.

Evolutions comptables et budgétaires

Une intervention a été faite auprès de l'AMF pour alerter sur les difficultés rencontrées par les éditeurs de logiciels lors des mises à jour budgétaires et comptables, en raison des informations trop tardives transmises par les services de l'Etat. L'AMF a saisi la Direction Générale des Finances Publiques à ce sujet.

Intempéries

L'AMV 88 est intervenue auprès de M. le Préfet des Vosges afin que l'arrêté de restrictions de la circulation sur le RN66 et la RD1066 en cas d'intempérie prévoit une dérogation pour les véhicules d'entretien des réseaux téléphoniques et électriques, en complément de celle pour les véhicules de secours.



Outils de communication

Bim'INFO, site internet, page Facebook, mailing...

Chiffres-clés

- 6 numéros de Bim'INFO
- 10 505 consultations du site internet
- 243 abonnés à la page Facebook
- 95 mails aux adhérents



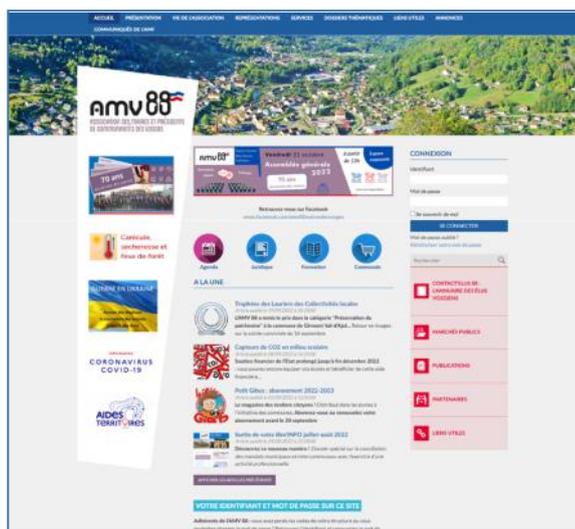
Site internet

un nouveau souffle prévu pour 2023

En ligne depuis novembre 2016, le site actuel va bientôt faire peau neuve.

Dans le souci constant d'améliorer la lisibilité de l'information et l'accès aux contenus, l'AMV 88 va procéder à la refonte intégrale de son site internet "www.maires88.asso.fr". Avec une ergonomie plus dynamique et moderne, le nouveau site offrira à ses différents publics (élus, acteurs locaux, partenaires) une navigation plus facile et un meilleur accès aux dossiers thématiques concernant les communes et les intercommunalités.

Parmi les pages les plus consultées : page d'accueil, formation des élus, dossier thématique sur les élections, portail MAPA, service juridique, groupements de commandes. Chaque mois, 7 à 10 actualités générales ou juridiques sont publiées.



Bim'INFO

revue bimestrielle

Elle est adressée, par voie postale, à l'ensemble des adhérents de l'AMV 88 ainsi qu'à un certain nombre d'acteurs de la sphère publique locale. Elle est également disponible sur le site internet.



Page Facebook

www.facebook.com/amv88mairesdesvosges

L'AMV 88 est présente sur ce réseau social depuis le 13 janvier 2022.

La page Facebook de l'AMV 88 a été conçue comme un lieu d'informations et d'interactions avec ses adhérents et ses nombreux partenaires.

Depuis sa création, une centaine de publications sont parues ce qui permet à chaque utilisateur de pouvoir suivre en temps réel l'actualité de l'Association.

Pour s'abonner à la page Facebook de l'AMV 88, il suffit de cliquer sur le bouton "aimer" →



[@amv88mairesdesvosges](https://www.facebook.com/amv88mairesdesvosges)

Mailing aux adhérents

amv88@vosges.fr

Depuis la dernière assemblée générale, 95 mails ont été adressés aux adhérents. Ce moyen de communication très fonctionnel permet à l'Association de faire parvenir des informations à ses adhérents en temps réel. Cependant, l'AMV 88 essaie, dans la mesure du possible, de limiter le nombre de ces messages pour ne pas trop encombrer les boîtes mail des collectivités.



Annuaire Contact'Elus 88

Coordonnées des maires, adjoints, conseillers municipaux...

Chiffres-clés

- 6 300 élus répertoriés
- 4 712 comptes ouverts



Contact'Elus 88 : un accès aux données des collectivités locales et élus vosgiens

La plateforme Contact'Elus 88, lancée au début de la nouvelle mandature, est un outil interactif à destination des communes et intercommunalités, permettant de recenser les 6 300 élus vosgiens. A ce jour, 4 712 comptes utilisateurs ont été attribués.

La plateforme présente de multiples atouts :

- des mises à jour disponibles instantanément, dès qu'elles sont renseignées. De plus, le changement d'un numéro de téléphone, d'une adresse mail ou encore le départ d'un élu (démission ou décès) met à jour sa situation au sein des structures dans lesquelles il siège.
- des données accessibles en temps réel : les collectivités maîtrisent directement celles les concernant, gage de fiabilité. L'outil est accessible 24h/24, 7j/7.
- une interface avec les services de sécurité (gendarmerie, police, services de secours et d'incendie) qui leur permet de rechercher les coordonnées des élus locaux, afin de les contacter en cas d'urgence sur leur commune.
- Un accès permanent à l'annuaire, afin de contacter rapidement et facilement les maires, adjoints, conseillers municipaux, présidents d'intercommunalité, vice-présidents...
- Une présentation de chaque collectivité individualisée

CONTACT'ELUS88.FR
Site proposé et géré par l'AMV 88

Annuaire

Maires
Adjoints au maire
Conseillers municipaux

Présidents de communautés de communes et d'agglomération
Vice-présidents
Conseillers communautaires

Présidents de syndicats
Vice-présidents
Conseillers syndicaux

Elus locaux

ANNUAIRE DES MAIRES

ANNUAIRE DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

ANNUAIRE DES SYNDICATS

ANNUAIRE DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

ANNUAIRE DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

ANNUAIRE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Elus nationaux

ANNUAIRE DES SÉNATEURS

ANNUAIRE DES DÉPUTÉS

ANNUAIRE DES DÉPUTÉS EUROPÉENS

Acteurs institutionnels

ANNUAIRE DES PRÉFETURES

ANNUAIRE DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE

ANNUAIRE DES TRIBUNAUX D'INSTANCE

ANNUAIRE DES DÉLÉGUÉS DU DÉFENSEUR DES DROITS

ANNUAIRE DES GENDARMERIES

ANNUAIRE DES COMMISSARIATS DE POLICE

ANNUAIRE DU SDIS 88

Contact'Elus 88 veut élargir son développement et des contacts ont été pris pour créer des partenariats plus poussés avec certaines collectivités, la Direction de la sécurité civile et de la gestion de crise auprès du ministère de l'Intérieur et l'Association des Maires de France.

Le groupe de travail, composé de maires et de techniciens, s'est réuni 4 fois en 2022. En outre, des points mensuels sont réalisés pour un suivi de l'outil prenant en compte les remarques des usagers.

Depuis peu, Contact'Elus 88 est disponible pour les partenaires institutionnels et privés, sous conditions et moyennant un abonnement, avec un accès personnalisé aux données.

Echanges et partenariats

Chiffres-clés

- 2 réunions avec les président de Communautés de communes et d'agglomération
- 40 collectivités abonnées au Petit Gibus
- 8 collectivités lauréates aux Lauriers des collectivités locales
- 411 RCSR
- 9 actions de partenariat



Le Petit Gibus

Cette publication, destinée aux élèves du CM1/CM2 et vendue 1,60 € l'exemplaire, est

une source de découvertes sur des thèmes d'actualité liés à l'organisation de la société, l'environnement.....

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2021/2022

- "Vivre ensemble nos différences !"
- "Cessez le feu ! La sécurité et la défense en France"
- "Un monde connecté !"

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2022/2023

- "Urgence climat !"
- "C'est quoi la démocratie ?"
- "L'eau, source de vie"

Réunion avec les structures départementales

La réunion a eu lieu le 16 février 2022. Elle s'est déroulée sous la forme d'une discussion à bâtons rompus autour du thème de l'incidence des mesures sanitaires liées à la crise Covid-19, sur le fonctionnement des structures et la relation avec leurs adhérents et les administrés. Les échanges ont été riches et fructueux. Dans un deuxième temps, les projets 2022 ont été présentés par les représentants de chaque structure.



Réunions avec les présidents

de Communautés de communes et d'agglomération

Selon le règlement intérieur de l'AMV 88, les représentants des présidents de communautés au sein du Conseil d'Administration sont élus par leurs pairs lors d'une réunion organisée à l'initiative du Président de l'Association. A l'occasion de cette réunion, organisée le 30 juillet 2020, seuls 3 sièges, sur 4, avaient été pourvus. Le poste restant a été attribué, lors d'une élection organisée le 1^{er} avril 2022 (voir composition du Conseil d'Administration en annexe 2, page 19). Le jeudi 9 juin 2022, une seconde réunion avec les Présidents de Communautés de Communes et d'Agglomération des Vosges a été organisée avec pour ordre du jour :

- présentation d'actions de formations programmées par l'AMV 88 à la demande des élus des communautés de communes et d'agglomération,
- discussions sur la thématique des gens du voyage (recrutement d'un coordonnateur avec l'étude des différentes modalités de portage et de financement envisageables) en présence de représentants de la Préfecture des Vosges et du Conseil départemental des Vosges.

Partenariat avec la Fédération des ruralistes des Vosges

Pour contribuer à **maintenir un égal accès aux services et équipements publics dans les petites et moyennes communes**, certains commerçants assurent des missions de proximité.

La Fédération des ruralistes des Vosges est l'un des interlocuteurs privilégiés de l'AMV 88 pour les problématiques liées à la **capacité d'assurer un service diversifié dans les territoires les plus ruraux**.

Une convention de partenariat a été signée le 14 avril 2022 entre l'AMV 88 et la Fédération des ruralistes des Vosges, pour **assurer un service public quotidien de qualité au niveau du département des Vosges**, dans le respect de l'accord national signé à Paris entre la Confédération des ruralistes et l'AMF.



Réseau des Référents Communaux de Sécurité Routière (RCSR)

La convention de partenariat avec les services de l'Etat relative à la création et l'animation du Réseau des RCSR vient d'être renouvelée le 29 septembre 2022, à l'issue de la formation des nouveaux RCSR désignés en 2020. Celle-ci, animée par le CEREMA Grand Est (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), la DDT 88 (Direction Départementale des Territoires des Vosges), le Conseil départemental des Vosges et l'Association Team Rallye, a permis notamment de traiter les points suivants :

- Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA) ;
- Sécurité routière en aménagement de voirie ;
- Organisation d'essais automobiles privés sur voies communales.

Interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat pour toutes les questions concernant la sécurité routière, qu'il s'agisse d'infrastructure ou de prévention, les RCSR peuvent transmettre aux services de la DDT toute question, remarque ou proposition à une adresse mail dédiée. Par ailleurs, les RCSR peuvent bénéficier d'une aide pratique pour organiser des actions de prévention (supports de communication, matériel pédagogique). **Pour les communes qui ne l'auraient pas encore fait, il convient de faire connaître le nom de leur référent directement sur la plateforme Contact'Elus 88.**

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



Conventions de partenariat

Les conventions de partenariat ont notamment pour objectifs de développer des actions communes, de faciliter la coopération, la communication et l'information....

Les partenaires conventionnés en 2022 sont les suivants : EDF - Crédit Mutuel - Groupama Grand Est - Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne - Enedis - GRDF - La Poste.

D'autres conventions existent également avec des organismes institutionnels, sur des thématiques spécifiques, comme par exemple la convention avec la Fédération des Buralistes des Vosges signée le 14 avril dernier (cf. page 14).

Chartes avec la Chambre d'agriculture des Vosges

Signature de la Charte ERC

La Charte Éviter, Réduire, Compenser (ERC) initiée par la Chambre d'Agriculture des Vosges est le fil conducteur de l'intégration de l'environnement dans les projets, plans et programmes.



La Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et les Jeunes Agriculteurs souhaitent que les fonds pour compenser les effets consécutifs aux atteintes à l'environnement soient orientés vers les axes de travail prioritaires pour l'activité agricole du département.

Cette charte a pour objectif d'accompagner les projets porteurs d'avenir pour l'agriculture vosgienne en mobilisant toutes les expertises nécessaires à leur réussite.

L'AMV 88 a accepté d'être signataire de cette convention-cadre départementale qui sera déclinable et adaptable au sein des territoires.

Visioconférence sur la Charte de circulation de voirie agricole et forestière

La circulation des engins agricoles et/ou forestiers constitue un enjeu important pour les territoires ruraux. Alors que les filières agricoles et forestières sont indispensables au bon fonctionnement économique des entreprises, la faible vitesse et l'envergure des engins utilisés posent régulièrement des difficultés au niveau de la circulation dans les villages et sur les routes communales. En 2018, la Chambre d'agriculture des Vosges et l'AMV 88 ont élaboré, avec le concours d'un grand nombre de partenaires, une Charte de circulation agricole et forestière. Ce document a été signé lors des dernières Universités des Maires des Vosges le 5 septembre 2020 et est téléchargeable sur le site Internet de l'AMV 88.

Afin de porter un nouvel éclairage sur cet outil à la disposition des gestionnaires de voirie, l'AMV 88 et la Chambre d'Agriculture des Vosges ont organisé une visioconférence le jeudi 2 décembre 2021 en présence des représentants des organismes co-signataires de cette charte. 40 personnes se sont inscrites à cette visioconférence.

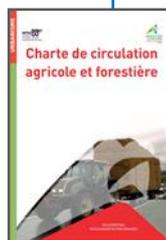


Tableau de la fiscalité directe locale

Réalisé annuellement, ce tableau regroupe, pour toutes les communes vosgiennes, le taux des quatre taxes directes locales, l'effort fiscal, le potentiel fiscal, le potentiel financier et les mètres de voirie par habitant. Il a été adressé à chaque adhérent, par mail, en mars 2022. Ce document est également consultable sur le site internet de l'AMV 88, rubrique "Publications" (accès réservé aux adhérents).



Lauriers des collectivités locales

Les "Lauriers des Collectivités locales" récompensent chaque année les communes et intercommunalités à travers leurs réalisations innovantes.

Depuis son lancement dans les Vosges en 2017, l'AMV 88 est partenaire de cet événement qui met en lumière l'action des élus locaux.

Cette année, la cérémonie de remise des trophées aux collectivités lauréates s'est tenue le 16 septembre. L'AMV 88 était présente à cette soirée pour remettre le prix dans la catégorie "Préservation du patrimoine".

Événement organisé par le groupe de presse EBRA Events, Vosges Matin, L'Est Républicain et Le Républicain Lorrain.

Application "Ma Route en 2 Roues Motorisé" (MR2RM)

L'AMV 88 a signé la Charte relative au partenariat MR2RM 88 de l'application nationale "Ma Route en 2 Roues Motorisé" (MR2RM) destinée à localiser et suivre les éléments d'infrastructures pouvant aggraver ou favoriser la survenue d'accidents impliquant les usagers vulnérables et notamment ceux en deux-roues motorisés. Dans le cadre de cette coopération, l'AMV 88 a désigné des élus motards de vigie qui, dûment formés à l'utilisation de cette plateforme, seront chargés, au cours de leurs déplacements, de faire un retour de terrain.



Congrès de l'AMF

Chiffres-clés

- 42 élus vosgiens inscrits au Congrès
- 25 participants au déplacement "clés en mains"



Congrès AMF 2021

Les maires en première ligne face aux crises Renouvellement des instances dirigeantes de l'AMF

Le 103^e Congrès des Maires de France et Présidents d'Intercommunalités s'est tenu à Paris du 16 au 18 novembre 2021. Ce Congrès, le premier de la mandature (en raison de la pandémie COVID-19), était particulier du fait du renouvellement des instances de l'AMF. A l'issue du vote en ligne mis en place, c'est David LISNARD, Maire de Cannes, qui a succédé à François BAROIN, lequel a été nommé Président d'Honneur de l'Association.

Deux élus vosgiens élus au sein des instances de direction de l'AMF

A noter : Dominique PEDUZZI, Président de l'AMV 88, a été élu au sein du Bureau de l'AMF, et Jenny WILLEMIN, Vice-Présidente de l'AMV 88, fait désormais partie du Comité Directeur.

Ce déplacement à Paris a également été l'occasion d'un déjeuner offert par les deux sénateurs vosgiens Daniel GREMILLET et Jean HINGRAY, suivi d'une visite du Sénat.



Actions ponctuelles, actualités

Chiffres-clés

- 120 diplômes de maire honoraire



Cérémonie de remise des diplômes aux maires honoraires

Maintes fois reportée (COVID-19, élections...), la cérémonie de remise du diplôme de maire

honoraire s'est enfin tenue le 7 septembre dernier, au Conseil départemental des Vosges, en présence notamment de M. le Préfet des Vosges.

Le diplôme, créé à l'initiative de l'AMV 88 en 1991, et remis cette année à 120 nouveaux maires honoraires, est le témoignage de la reconnaissance de tous envers des élus qui ont consacré de nombreuses années au service de leur commune.



Election présidentielle et élections législatives 2022

2022 étant une année d'élections, plusieurs actions d'information ont été menées sur ce sujet, notamment : point thématique sur la tenue d'un bureau de vote, fiche réflexe, mailings aux adhérents, publications Facebook, rubrique dédiée sur le site internet...

Enquête sur les difficultés en approvisionnement en carburant

Dans le contexte de fortes tensions au niveau du réseau de distribution des carburants, une enquête a été lancée par l'AMV 88 auprès des communes vosgiennes. Les réponses apportées ont permis une meilleure connaissance des difficultés rencontrées sur le terrain, notamment par certains professionnels, en vue d'une adaptation des mesures à prendre par M. le Préfet des Vosges.

Guerre en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a déclenché, dès le 24 février 2022, un vaste mouvement de solidarité.

Afin d'informer au mieux sur l'accueil et l'hébergement des déplacés ukrainiens, sur l'accueil en crèche et la scolarisation des enfants mais aussi sur la collecte des dons, une page spéciale a été créée sur le site internet de l'AMV 88.

Plusieurs mails ont été adressés aux adhérents et de nombreux messages ont été publiés sur la page Facebook de l'AMV 88.

La question de l'accueil des personnes déplacées s'est rapidement imposée comme l'un des principaux défis de cette crise. Dès le début du mois de mars, l'AMV 88 a souhaité recenser les possibilités des communes et intercommunalités vosgiennes en termes d'hébergement, de services de proximité et d'accompagnement, afin de permettre à la Préfecture des Vosges de pouvoir organiser le plus rapidement possible cet accueil. Une soixantaine de collectivités ont répondu à ce recensement.

C'est l'instance où sont notamment prises toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Les membres peuvent se réunir pour intervenir sur des questions urgentes ou d'actualité.

Le Bureau est élu par le Conseil d'Administration pour la durée du mandat.

Les membres du Bureau exercent les fonctions à titre bénévole.

Extrait des statuts de l'AMV 88



L'équilibre sur le territoire permet à chaque maire d'avoir un contact de proximité avec les représentants de l'AMV 88 d'où l'importance de la répartition géographique des vice-présidents.

Monsieur Dominique PEDUZZI, Président

Maire de Fresse-sur-Moselle

Madame Elisabeth KLIPFEL, Vice-présidente

Maire de Champdray

Monsieur Jean-Luc MUNIÈRE, Vice-président

Maire de Villotte

Madame Jenny WILLEMIN, Vice-présidente

Maire de Martigny-les-Gerbonvaux

Monsieur Benoît PIERRAT, Vice-président et Trésorier adjoint

Maire de Raon-l'Étape

Madame Anne GIRARDIN, Vice-présidente

Maire de Le Val-d'Ajol

Monsieur Christian DEMANGE, Vice-président et Trésorier

Maire de Saint-Jean-d'Ormont

Monsieur Gilles DUBOIS, Vice-président

Maire de Sanchev

Monsieur Daniel THIRIAT, Vice-président

Maire de Mandres-sur-Vair

Monsieur Philippe PERREIN, Vice-président

Maire de Bouxières-aux-Bois

Monsieur Christophe LEMESLE, Vice-président

Président de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers

Rappel : conformément aux statuts, en fonction du nombre de communes qui le compose, chaque canton dispose de 3 à 6 sièges au sein du Conseil d'administration.

Collège des maires : 61 représentants

ALBERTI Christian	LANDAVILLE	KLIPFEL Elisabeth	CHAMPDRAY
ALLAIN Francis	CHAVELOT	LAGARDE Daniel	LA BAFFE
ARNAULT Jean-Luc	SARTES	LAGARDE Patrick	CLEURIE
BARABAN Olivier	CHAUMOUSEY	LALEVÉE Patrick	PLAINFAING
BARTH Annie-Marie	COMBRIMONT	LALLEMAND Michel	REBEUVILLE
BŒUF Patrick	CHARMES	MAILLARD Dominique	MAZIROT
BOULANGEOT André	SAINTE-MARGUERITE	MARQUIS Bernadette	DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE
BOULANGER Jean-Paul	LA HOUSIÈRE	MASY Denis	BRUYÈRES
BOULLIAT Martine	NOMEXY	MICLO Jean-Paul	VECOUX
CHACHAY Pierre	TAINTRUX	MIDON Daniel	LES FORGES
CLAUDE-PITET Mireille	DOGNEVILLE	MUNIÈRE Jean-Luc	VILLOTTE
COLNÉ Jacques	AUTREY	NARDIN Patrick	EPINAL
COMESSE-DAUTREY	VILLE-SUR-ILLON	NICOLAS Philippe	PUZIEUX
CROUVEZIER Maryvonne	LA BRESSE	PEDUZZI Dominique	FRESSE-SUR-MOSELLE
DEMANGE Christian	SAINT-JEAN-D'ORMONT	PERREIN Philippe	BOUXIÈRES-AUX-BOIS
DEMANGE Stéphane	BAN-DE-LAVELINE	PERRY Franck	VITTEL
DIDELOT Jean-Claude	LES VALLOIS	PIAGET Françoise	CHATEL-SUR-MOSELLE
DREVET Frédéric	LA VOGUE-LES-BAINS	PIERRAT Benoît	RAON-L'ÉTAPE
DUBOIS Gilles	SANCHEY	PIERRILLAS Patrick	MENARMONT
GERECKE Luc	CONTREXÉVILLE	POIRAT Bernadette	BELMONT-SUR-BUTTANT
GIRARDIN Anne	LE VAL-D'AJOL	RAMBAUT Patrick	DOMMARTIN-AUX-BOIS
GIRON Philippe	REMICOURT	RIGOLLET Thierry	SAINT-AURICE-SUR-MOSELLE
GLORIOT Sylvain	SAULXURES-LÈS-BULGNÉVILLE	ROUSSEL Alain	CLAUDON
GRANDCLERC Alain	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	SAUVAGE Guy	CHATENOIS
HIRLI Jean	MOYENMOUTIER	SCHLACHTER Charles	GRANDVILLERS
HOUOT Didier	VAGNEY	SPEISSMANN Stessy	GERARDMER
HUIN Denis	LA BOURGONCE	THIRIAT Daniel	MANDRES-SUR-VAIR
HUMBERT Stanislas	THIEFOSSE	VIGNOLA Jacqueline	REMOVILLE
HUMBERT Nicolas	FOMEREY	VITU Christian	RAON-AUX-BOIS
JACQUEMIN André	ELOYES	WILLEMEN Jenny	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX
JOLLET Philippe	LE CLERJUS		

Collège des présidents de Communautés : 4 représentants

BABOUHOT Nathalie	CC Mirecourt Dompain	LECLERC Simon	CC de l'Ouest Vosgien
GREMILLET Virginie	CC Bruyères Vallons des Vosges	LEMESLE Christophe	CC de la Région de Rambervillers



Remerciements

L'AMV 88 remercie M. François VANNSON, ancien Député des Vosges, Président du Conseil départemental, ainsi que les conseillers départementaux vosgiens, pour la mise à disposition de personnels, de locaux et d'équipements, qui lui permet d'assumer, le plus efficacement possible, ses missions d'aide et de soutien auprès des maires et des présidents de communautés vosgiens.

Nous contacter

Courrier

**8 rue de la Préfecture
88088 EPINAL Cedex 09**

Courriel

amv88@vosges.fr

Téléphone

03 29 29 88 30

Nous rencontrer

17 avenue Gambetta à Epinal

Nous retrouver sur internet

www.maires88.asso.fr

Nous suivre

www.facebook.com/amv88mairesdesvosges

